

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session hiver 2017

Pol 1201-20
Pensée politique classique
Mardi 9h30 – 12h30

Enseignant : Jean-François Lessard
Courriel : lessard.jean-francois@uqam.ca
Téléphone : 514 987-3000, poste 3248
Bureau : A-3690
Disponibilités : les mardis entre 12h30 et 13h30
ou sur rendez-vous

Descriptif officiel du cours

Les grandes questions de la pensée politique (notamment les relations entre politique et éthique ainsi que les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, la famille, les classes sociales, l'individu, les femmes et les autres États) analysées à travers la lecture critique des auteurs classiques depuis l'Antiquité jusqu'au XVIe siècle. Permanence, pertinence actuelle et discontinuités de la réflexion politique. Les auteurs, situés dans leur contexte historique, comprendront notamment Platon, Aristote, Cicéron, Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin et Machiavel.

Objectifs de formation

Ce cours vise à introduire les étudiants au domaine des idées politiques. Les grands textes des auteurs classiques constitueront les matériaux pour ce cours. L'objectif de formation est double. D'une part, il s'agira de présenter la pensée d'auteurs marquants de l'Antiquité, du Moyen Âge et de la Renaissance. D'autre part, il s'agira de permettre aux étudiants d'approfondir –de manière substantielle– des textes considérés comme étant majeurs dans l'histoire de la pensée politique.

Programme

- 1- Introduction : La pensée politique
 - 2, 3 et 4- Le monde grec : Platon
 - 5 et 6- Le monde grec : Aristote
 - 7- Le monde romain : Cicéron
 - 8-Semaine de lecture
 - 9 et 10- Le monde chrétien : saint Augustin, saint Thomas d'Aquin
 - 11 et 12- La Renaissance
 - 13 et 14- La Réforme
 - 15- Examen
-

Évaluations

- Un examen. Il portera uniquement sur la matière présentée en classe. Les étudiants n'ont pas droit à leurs notes ni à d'autres documents.
 - Un court essai, qui devra faire de trois pages minimum à quatre pages maximum.
 - Une analyse de texte, qui devra faire de cinq pages minimum à six pages maximum.
-

Pondération

- L'essai : 25%
- Analyse de lecture 35%
- Examen final : 40%

Les étudiants devront remettre une copie papier ainsi qu'une copie électronique en format Word, déposée dans Moodle, de tous leurs travaux, sauf l'examen.

Dates de remise

- Essai : 7^e semaine
- Analyse de lecture : 14^e semaine
- Examen final : cours final.

Normes de présentation des travaux

Les travaux doivent être produits par traitement de texte à *interligne et demi*. Le format Times New Roman 12 est exigé. Les notes et références, ainsi que la page titre, devront respecter les normes du Guide de méthodologie disponible au Centre Paulo Feire.

La bibliothèque de l'UQAM offre également de précieux renseignements sur la manière de procéder pour effectuer une recherche en sciences humaines :

- http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/index.html

Ainsi que sur la rédaction d'un travail universitaire :

- http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module8/rediger.html

Aucun travail manuscrit ne sera accepté et
aucun travail uniquement déposé dans Moodle ne sera accepté.

Critères de correction pour les travaux

-Sur le fond :

Clarté et pertinence du propos

Maitrise du texte

Capacité à faire ressortir les éléments essentiels

Qualité de l'argumentation, cohérence du texte

-Sur la forme :

Respect des normes de présentation en vigueur

Qualité de la langue française

Remarques :

Jusqu'à 10% des points peuvent être enlevés pour un travail qui ne répond pas aux exigences en matière de qualité du français.

Jusqu'à 10% des points peuvent être enlevés pour un travail qui ne répond pas aux exigences en matière du respect des normes de présentation en vigueur au département.

Un étudiant qui doit remettre un travail en deçà du minimum de pages exigées se verra enlever un nombre de points équivalent aux pages manquantes.

Par exemple, pour un travail d'un minimum de 10 pages (interligne et demi, taille 12, times new roman), l'étudiant qui remet un travail de 8 pages perdra automatiquement 20%.

Politique à l'égard du plagiat

Aucune forme de plagiat ne sera tolérée.

La découverte d'un plagiat dans un travail ou à l'examen entrainera un échec pour le cours et un dossier sera envoyé au bureau du Doyen de la Faculté de science politique et de droit ainsi qu'au Registrariat.

Qu'est-ce que le plagiat ? : <http://www.bibliotheques.uqam.ca/plagiat>

Politique à l'égard des retards et des délais

-En ce qui concerne la copie papier des travaux :

La remise des travaux se fait à 9h30 dans le cadre du cours.

Les travaux remis le mardi avant 16h55 recevront une pénalité de 10% ; pour ceux remis le mercredi avant 16h55, la pénalité sera de 20%. Les travaux ne seront plus acceptés après le mercredi 16h55.

-En ce qui concerne la copie électronique des travaux :

De plus, une pénalité de 5% par jour sera appliquée pour les dépôts électroniques tardifs. Les étudiants ont toute la journée du mardi jusqu'à 23h59 pour déposer sans pénalité leurs travaux.

Enfin, aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Il est entendu par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant, tel que force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin attestant d'un problème de santé et non pas d'une simple visite chez le médecin.

Remarque concernant l'utilisation du courriel de l'enseignant

L'adresse de courriel de l'enseignant ne peut être utilisée que pour deux motifs : soit la remise d'une copie électronique d'un travail, soit pour prendre rendez-vous avec lui.

Les demandes pour des explications plus détaillées, les demandes pour des délais ainsi que toutes autres formes de demandes devront se faire en personne. Autrement, les échanges épistolaires sont inutilement compliqués.

Bibliographie

Ouvrages de référence :

-Caillé, Alain, *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, 2 tomes. Paris, Flammarion, Coll. Champs, 2007.

-Châtelet, François, *Histoire de la philosophie*, 8 vol., Paris, La Découverte, 1993.

-Detienne, Marcel, *Les Grecs et nous : Une anthropologie comparée de la Grèce ancienne*, Paris, Perrin, 2005.

-Duquette M. et Lamoureux, Diane, *Les idées politiques de Platon à Marx*, Montréal, PUM, 1993.

-Flash, Kurt, *Introduction à la philosophie médiévale*, Paris, Flammarion, Coll. Champs, 1992.

-Kojève, Alexandre, *Essais d'une histoire raisonnée de la philosophie païenne*, 3 tomes, Paris, Gallimard, Coll. Tel, 1997.

-Lavroff, Dimitri Georges., *Les grandes étapes de la pensée politique*, Paris, Dalloz, 1999.

-Le Goff, Jacques, *La civilisation de l'Occident médiéval*, Paris, Flammarion, Coll. Champs., 1982.

-Le Glay, M., Le Bohec Y. et Voisin, J-L., *Histoire romaine*, Paris, PUF, Coll. Quadrige Manuels, 2005.

-Meiksins Wood, Ellen, *Des citoyens aux seigneurs*, Montréal, Lux, 2013.

-Meiksins Wood, Ellen, *Liberté et propriété*, Montréal, Lux, 2014.

-Nay, Olivier, *Histoire des idées politiques*, Paris, Armand Colin, 2007.

-Orrieux, Claude et Schmitt Pantel, Pauline, *Histoire grecque*, Paris, PUF, Coll. Quadrige Manuels, 2005.

-Piotte, Jean-Marc., *Les grands penseurs du monde occidental*, Montréal, Fides, 1997.

-Price, Simon, *La Cité grecque d'Homère à Alexandre*, Paris, La Découverte, 1992.

-Renault, Alain (dir.), *Histoire de la philosophie politique*, 5 tomes, Paris, Calmann-Lévy, 1999.

-Strauss, Leo et Joseph Cropsey (dirs.), *History of Political Philosophy*, Chicago, Chicago University Press, 1987.

-Touchard, Jean, *Histoire des idées politiques*, 2 tomes, Paris, PUF, 2006.

-Veyne, Paul, *L'empire gréco-romain*. Paris, Seuil, 2005.

Un incontournable afin de pouvoir travailler en pensée politique :

-Prévost, Jean-Guy, *De l'étude des idées politiques*, Québec, PUQ, 1995.

Œuvres de Platon :

On regroupe les écrits de Platon en trois périodes:

La première période comprendrait:

- Apologie*
- Criton*
- Euthyphron*
- Lachès*
- Charmide*
- Ion*
- Hippias Mineur*
- Lysis*
- Euthydème*

La période moyenne:

- Ménon*
- Hippias Majeur*
- Cratyle*
- Phédon*
- Banquet*
- République*
- Gorgias*

Dans la période tardive:

- Parménide*
- Phèdre*
- Théétète*
- Sophiste*
- Politique*
- Timée*
- Philèbe*
- Lois*

Œuvres sur Platon :

- Julia Annas, *Introduction à la République de Platon*, Paris, PUF, 1994.
- Allan Bloom, *La cité et son ombre : Essai sur la République de Platon*, Paris, Éditions du Félin, 2006.
- François Châtelet, *Platon*, Paris, Gallimard, Coll. Folio, 1989.
- Victor Goldschmidt, *Platonisme et pensée contemporaine*, Paris, PUF, 1997.
- Victor Goldschmidt, *Les dialogues platoniciens*, Paris, Vrin, 2002.
- George Klosko, *The Development of Plato's Political Theory*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- Jean-François Pradeau, *Les lois de Platon*, Paris, PUF, 2007.
- Jean-François Pradeau, *Platon et la cité*, Paris, PUF, 1997.
- Karl Popper, *La société ouverte et ses ennemis*, Vol. 1 : L'ascendant de Platon, Paris, Payot, 1979.
- Stanley Rosen, *Le politique de Platon : Tisser la cité*, Paris, Vrin, 2005.

-Leo Strauss, *Argument et action des Lois de Platon*, Paris, Vrin, 2000.

Œuvres d'Aristote :

- De la génération des animaux.*
- De la génération et de la corruption.*
- De l'âme.*
- Éthique à Eudème.*
- Éthique à Nicomaque.*
- Histoire des animaux.*
- La constitution d'Athènes.*
- La physique.*
- Les météorologiques.*
- Métaphysique.*
- Organon.*
- Parva naturalia.*
- Poétique.*
- Politique.*
- Protreptique.*
- Rhétorique.*
- Traité du ciel.*
- Traité sur les parties des animaux.*

Œuvres sur Aristote :

- Aubenque, Pierre, *Le problème de l'être chez Aristote*, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 2005.
- Aubenque, Pierre, *La prudence chez Aristote*, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 2004.
- Crubellier, Michel et Pierre Pellegrin, *Aristote*, Paris, Seuil, 2002.
- Hamelin, Octave, *Le système d'Aristote* (1920), Paris, Vrin, 2002.
- Strauss, Leo, *La Cité et l'homme*, Paris, LGF, 2005 (contient une partie importante sur Aristote).
- Vergnières, Solange, *Éthique et politique chez Aristote : Physis, êthos, nomos*, Paris, PUF, 1995.

Œuvres de Cicéron :

- De la république*
- Des lois*
- Des devoirs*
- De la divination*

Œuvres sur Cicéron :

- Grimal, Pierre, *Cicéron*, Paris, Fayard, 1986.
- Mitchell, *Cicero the Senior Statesman*, New Haven, Yale University Press, 1991
- Wood, Neal, *Cicero's Social and Political Thought*, Berkley, University of California Press, 1988.

Œuvres d'Augustin :

- La Trinité*
- Les confessions*
- La cité de Dieu*

Œuvres sur Augustin :

- Arendt, Hannah, *Le concept d'amour chez Augustin*, Paris, Rivages, 2000.
- Arquillière, Henri-Xavier, *L'Augustinisme politique : essai sur la formation des théories politiques du Moyen Âge* (1934), Paris, Vrin, 1999.
- Ferrier, Francis, *Saint-Augustin*, Paris, PUF, 1992.
- Lancel, Serge, *Saint Augustin*, Paris, Fayard, 1999.
- Taylor, Charles, *Les sources du moi*, Montréal, Boréal, 1998. Voir le chapitre VII consacré à Saint-Augustin.

Œuvres de Thomas d'Aquin :

- La somme théologique (Summa Theologiae)*
- Du royaume (De Regno)*
- Sur la vérité de la foi catholique (Summa contra Gentiles)*
- Commentaire de l'Éthique à Nicomaque*
- Commentaire de la Politique*

Œuvres sur Thomas d'Aquin :

- Brown, Peter, *La vie de Saint-Augustin*, Paris, Le Seuil, coll. Points, 2001.
- Gilson, Étienne, *Le thomisme*, Paris, Vrin, 2000 (6^e édition rev.).
- Lafont, Ghislain, *Structures et méthodes dans la somme théologique de saint Thomas d'Aquin*, Paris, Le Cerf, 1996.
- Torrell, Jean Pierre, *Initiation à saint Thomas d'Aquin*, Paris, Le Cerf, 1993.

Œuvres d'Ockham :

- Monarchia Sancti Romani Imperii*
- Opera politica*
- Opera omnia philosophica et theologica*
- Dialogus*

Œuvres sur Ockham :

- Alféri, Pierre, *Guillaume d'Ockham le singulier*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.
- Biard, Joël, *Guillaume d'Ockham: logique et philosophie*, Paris, PUF, 1997.
- McGrade, Arthur Stephen, *The political Thought of William Ockham*, Cambridge, Cambridge University Press, Coll. Cambridge Studies in Medieval Life and Thought, 2002.

Œuvres de Machiavel :

- Discours sur la première décade de Tite-Live* (1512-1517)
- L'Art de la guerre* (1519-1521)
- Les Histoires florentines* (1520-1525)
- Le Prince* (1532)

Œuvres sur Machiavel et la Renaissance :

- Burckhardt, John, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, 3 tomes, Paris, LGF, 2002.
- Cassirer, Ernst, *Individu et cosmos dans la philosophie de la Renaissance*, Paris, Éditions de Minuit, 1983.
- Garin, Eugenio, *L'humanisme italien*, Paris, Albin Michel, 2005.
- Hankins, James (dir.), *Renaissance Civic Humanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- Lefort, Claude, *Le travail de l'œuvre Machiavel*, Paris, Gallimard, Coll. Tel, 1986.
- Pocock, J. G. A., *Le moment machiavélien*, Paris, PUF, Coll. Léviathan, 1998.
- Skinner, Quentin, *Machiavel*, Paris, Seuil, 2001.
- Skinner, Quentin et al. (dirs.), *Machiavelli and Republicanism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993.
- Strauss, Leo, *Pensées sur Machiavel*, Paris, Payot, 2007.

Œuvres de Thomas More :

L'utopie

REM : More est surtout connu pour son essai politique *L'utopie*. Cet ouvrage n'est toutefois qu'un élément d'une œuvre écrite considérable : traductions du grec, épigrammes latines, poésies, traités, etc.. Ses Œuvres complètes, en anglais, représentent 17 volumes *in-quarto* publiés par l'université Yale.

Œuvres sur Thomas More :

- Anouilh, Jean, *Thomas More ou l'homme libre*, Paris, Gallimard, 2008.
- Godding, Philippe, *Petite vie de Thomas More*, Paris, Desclée de Brouwer, 2002.
- March'Adour, Germain, *Thomas More : Un homme pour toutes les saisons*, Paris, Éditions de l'Atelier, 1992.

Œuvres de Luther :

Du serf arbitre, diatribe d'Érasme

Gorgées d'évangile

Les Quatre-vingt-quinze-Thèses

Sur le roc de la parole

Le Petit Catéchisme (1529)

Des juifs et leurs mensonges (1543)

Œuvres sur Luther et la Réforme :

- Chaunu, Pierre, *Le temps des réformes*, Paris, Hachette, Coll. Pluriel, 2003.
- Hancock, R. C., *Calvin and the Foundations of Modern Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1989.
- Léonord, Émile G., *Histoire générale du protestantisme*, 3 volumes, Paris, PUF, Coll. Quadrige, 1988.
- Lienhard, Marc, *Martin Luther. La passion de Dieu*, Paris, Centurion, 1999.
- Toeltsch, Ernst, *Protestantisme et modernité*, Paris, Gallimard, 1991.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.